Image not found or type unknown

VENTE APPARTEMENT EN ESPAGNE NON DECLAREE

Par **Louxor_91**, le **17/02/2012** à **16:28**

Bonjour,
Les parents d'une collègue ont vendu leur appartement en Espagne à la famille. Transaction officielle mais « remontée » en France de l'argent en liquide puis dépôt dans un coffre à la banque. Le monsieur pensant que comme ça les impots ne verront rien. Visiblement il n'avait pas tort car cela fait maintenant quelques années et ils n'ont jamais été inquiétés ! seulement voilà, au momment du décès de l'un des 2 parents est-ce que cette transaction ne risque pas de ressortir ? Quels liens informatico-administratifs peuvent exister entre la France et l'Espagne ?
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés